



LIBRARY of PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants au Bibliothécaire parlementaire	2
État de la situation financière	3
État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque	4
État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	21

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque). Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l. qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Bibliothèque sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Bibliothèque en matière de rapports financiers.



Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 11 septembre 2012



Lynn Potter
Dirigeante principale des finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Bibliothécaire parlementaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Bibliothèque du Parlement**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Bibliothèque du Parlement** au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Autre point

Les états financiers de la **Bibliothèque du Parlement** pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 3 août 2011.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Ottawa, Canada,
Le 11 septembre 2012.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière**au 31 mars**

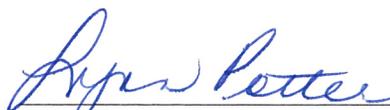
(en dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 003 208	1 757 228
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 784 285	1 815 280
Avantages sociaux futurs (note 5(b))	5 966 905	5 966 654
Total des passifs nets	<u>9 754 398</u>	<u>9 539 162</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 462 131	1 574 292
Débiteurs et avances (note 6)	541 077	182 936
Total des actifs financiers nets	<u>2 003 208</u>	<u>1 757 228</u>
Dette nette de la Bibliothèque	<u>7 751 190</u>	<u>7 781 934</u>
Actifs non financiers		
Stocks destinés à la revente	318 036	360 431
Immobilisations corporelles (note 7)	2 672 794	3 117 811
Total des actifs non financiers	<u>2 990 830</u>	<u>3 478 242</u>
Situation financière nette de la Bibliothèque	<u>4 760 360</u>	<u>4 303 692</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 11 septembre 2012



Lynn Potter
Dirigeante principale des finances

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque
pour l'exercice terminé le 31 mars**
(en dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Charges		
Services d'information aux parlementaires	42 323 301	42 424 215
Gouvernance et services administratifs	10 137 946	10 669 311
Total des charges	<u>52 461 247</u>	<u>53 093 526</u>
Revenus		
Services d'information aux parlementaires	858 504	828 544
Gouvernance et services administratifs		1 242
Total des revenus	<u>858 504</u>	<u>829 786</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	<u>51 602 743</u>	<u>52 263 740</u>
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	41 347 617	41 752 049
Variation des montants à recevoir du Trésor	(112 161)	132 307
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	9 910 619	9 904 647
Transfert d'actifs de TPSGC		971 585
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	<u>456 668</u>	<u>(496 848)</u>
Situation financière nette de la Bibliothèque - début de l'exercice	<u>4 303 692</u>	<u>4 800 540</u>
Situation financière nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice	<u><u>4 760 360</u></u>	<u><u>4 303 692</u></u>

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

A	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	456 668	(496 848)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	339 528	492 945
Amortissement des immobilisations corporelles	(728 649)	(601 520)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(55 896)	(3 711)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(445 017)</u>	<u>(112 286)</u>
Variation due aux stocks destinés à la revente	(42 395)	(18 658)
Diminution de la dette nette de la Bibliothèque	<u>(30 744)</u>	<u>(627 792)</u>
Dette nette de la Bibliothèque - début de l'exercice	7 781 934	8 409 726
Dette nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice	<u><u>7 751 190</u></u>	<u><u>7 781 934</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	51 602 743	52 263 740
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(728 649)	(601 520)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(55 896)	(3 711)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(9 910 619)	(9 904 647)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(245 980)	(123 577)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	30 995	(54 079)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(251)	(289 714)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	358 141	(8 730)
Diminution des stocks destinés à la revente	(42 395)	(18 658)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>41 008 089</u>	<u>41 259 104</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	339 528	492 945
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>339 528</u>	<u>492 945</u>
Encaisse nette fournie par le Trésor	<u><u>41 347 617</u></u>	<u><u>41 752 049</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

Services d'information aux parlementaires - Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Gouvernance et services administratifs - Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour et au sujet du Parlement.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- (a) *Autorisations parlementaires* – La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.
- (b) *Encaisse nette fournie par le Trésor* – La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) *Le montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) *Revenus* – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- (e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
 - i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
 - ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Stocks destinés à la revente* – Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

(i) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

(j) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(k) *Collections* – Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 2 002 305\$ en dépenses pour la collection (1 972 190\$ en 2011).

(l) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	51 602 743	52 263 740
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(728 649)	(601 520)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(9 910 619)	(9 904 647)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	30 995	(54 079)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(251)	(289 714)
Revenu non disponible pour dépenser	18 804	7 631
Diminution des stocks destinés à la revente	(42 395)	(18 658)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles		1 242
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(55 896)	(3 711)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	53 344	28 342
	<hr/>	<hr/>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	40 968 076	41 428 626
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	339 528	492 945
	<hr/>	<hr/>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	339 528	492 945
	<hr/>	<hr/>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>41 307 604</u>	<u>41 921 571</u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 10 - Dépenses de fonctionnement	37 496 080	38 096 000
Montants législatifs	4 937 897	4 948 977
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	<u>(1 126 373)</u>	<u>(1 123 406)</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>41 307 604</u></u>	<u><u>41 921 571</u></u>

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la Bibliothèque :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Créditeurs - autres ministères et organismes	119 226	355 229
Créditeurs - parties externes	704 446	653 978
Total des crédoeurs	<u>823 672</u>	<u>1 009 207</u>
Charges à payer	<u>1 179 536</u>	<u>748 021</u>
Total des crédoeurs et des charges à payer	<u><u>2 003 208</u></u>	<u><u>1 757 228</u></u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011-2012, les charges s'élèvent à 3 550 348\$ (3 474 182\$ en 2010-2011), soit environ 1,8 fois (1,9 in 2010-2011) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : La Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	5 966 654	5 676 940
Charge pour l'exercice	975 195	941 440
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(974 944)</u>	<u>(651 726)</u>
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	<u>5 966 905</u>	<u>5 966 654</u>

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes	314 064	58 762
Débiteurs - parties externes	224 557	121 824
Avances aux employés	<u>2 456</u>	<u>2 350</u>
Débiteurs nets	<u>541 077</u>	<u>182 936</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiation	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de clôture	2012	2011
Matériel et outillage	458 200	73 666	11 042	520 824	307 417	52 090	11 042	348 465	172 359	150 783
Autre matériel	2 967 922	51 256	158 304	2 860 874	916 820	196 387	103 797	1 009 410	1 851 464	2 051 102
Matériel informatique	1 350 522	182 682	17 867	1 515 337	712 506	305 928	16 478	1 001 956	513 381	638 016
Logiciels informatiques	1 025 191	31 924		1 057 115	747 281	174 244		921 525	135 590	277 910
Total	5 801 835	339 528	187 213	5 954 150	2 684 024	728 649	131 317	3 281 356	2 672 794	3 117 811

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 est de 728 649 \$ (2011 - 601 520\$)

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux ainsi qu'aux cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la Bibliothèque et de la situation financière nette :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Installations	7 699 936	7 697 239
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>2 210 683</u>	<u>2 207 408</u>
Total	<u><u>9 910 619</u></u>	<u><u>9 904 647</u></u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts aux ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identités, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

8. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Autres transactions entre apparentés

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	(en dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes	314 064	58 762
Créditeurs - autres ministères et organismes	119 226	355 229
Charges - autres ministères et organismes	6 462 003	6 534 697

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	2012			2011
	Services d'information aux Parlementaires	Gouvernance et services administratifs	Total	Total
Charges				
Salaires et avantages sociaux des employés	30 306 994	6 278 379	36 585 373	37 060 694
Installations	6 685 456	1 014 480	7 699 936	7 697 239
Services professionnels et spécialisés	1 171 822	1 516 516	2 688 338	3 329 963
Fournitures, équipements et approvisionnements	2 202 384	153 685	2 356 069	2 505 057
Amortissement des immobilisations corporelles	633 924	94 725	728 649	601 520
Communications, voyages et réinstallations	403 856	263 164	667 020	671 527
Information	404,861	118,159	523,020	221,444
Réparations et entretien	13 798	487 624	501 422	331 358
Coût des marchandises vendues	449 384		449 384	427 545
Locations	2 193	203 947	206 140	243 468
Perte sur la radiation d'immobilisations	48 629	7 267	55 896	3 711
Total des charges	42 323 301	10 137 946	52 461 247	53 093 526
Revenus				
Ventes de biens et produits d'information - Entités externes	797 762		797 762	777 839
Ventes de biens et produits d'information - Autres ministères	60 742		60 742	50 705
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles				1 242
Total des revenus	858 504		858 504	829 786
Coût net des activités poursuivies	41 464 797	10 137 946	51 602 743	52 263 740

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – *États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers de la Bibliothèque, décrits ci-dessous, ont été appliqués sur une base rétroactive.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, la Bibliothèque présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

11. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et plan d'action de la Bibliothèque du Parlement pour l'exercice 2011-2012

Avant-propos

Depuis l'entrée en vigueur de la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque), le 9 novembre 2010, la Bibliothèque doit démontrer qu'elle prend des mesures pour assurer l'efficacité de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

En vertu de la politique, la Bibliothèque doit évaluer annuellement son système de CIRF, établir un plan d'action si des ajustements s'imposent, et annexer à la *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système efficace de CIRF doit viser la production d'états financiers fiables et donner l'assurance que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les dossiers financiers sont tenus à jour;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais pour les atténuer dans une mesure raisonnable par l'application de contrôles adaptés et proportionnels aux risques visés.

La tenue d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à déterminer les risques et les contrôles connexes, à évaluer l'efficacité de ces derniers et à les rajuster au besoin, et à suivre le rendement aux fins de l'amélioration continue.

Le système de CIRF est conçu pour réduire les risques à un niveau raisonnable par l'application d'un processus de détermination des risques clés, d'évaluation de l'efficacité des contrôles connexes, et de rajustement s'il y a lieu.

1. Introduction

Le présent document fait partie de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* de la Bibliothèque pour l'exercice 2011-2012. Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, ce document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par la Bibliothèque pour établir des mécanismes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). On y trouve notamment le résumé des évaluations réalisées par la Bibliothèque en date du 31 mars 2012, dont les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières qui permettent de mettre en contexte l'environnement de contrôle propre à la Bibliothèque. La Bibliothèque est à sa deuxième publication de cet annexe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la Bibliothèque en consultant l'[Aperçu stratégique](#) de la Bibliothèque.

Principales données financières

Voici les principales données financières pour l'exercice 2011-2012. On pourra se reporter aux états financiers vérifiés de la Bibliothèque, ainsi qu'aux notes sur les états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

- Dépenses totales : 52,5 M\$, dont 70 % en salaires.
- Recettes totales : 858,5 M\$, provenant principalement des ventes de la Boutique.
- Total de l'actif et du passif : 5,0 M\$ et 9,8 M\$ respectivement. Les immobilisations corporelles comptent pour 54 % de l'actif total et les comptes créditeurs et les charges à payer, pour 21 % du passif total.
- La Bibliothèque dispose de plusieurs systèmes informatiques essentiels pour ses activités et ses rapports financiers.

1.2 États financiers vérifiés

Les états financiers de la Bibliothèque sont vérifiés depuis 2007. Les états financiers, y compris ceux de 2011-2012, ont toujours été certifiés sans réserve.

1.3 Ententes de service pertinentes pour les états financiers

La Bibliothèque fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers.

- TPSGC administre centralement le paiement des salaires et la gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Bibliothèque les renseignements nécessaires pour calculer certaines charges à payer et provisions, par exemple, la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- La Chambre des communes assure les services de développement et de soutien des systèmes informatiques utilisés pour les rapports financiers.

1.4 Changements importants au cours de l'exercice 2011-2012

En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et des organismes* afin d'améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organisme gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers de la Bibliothèque sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive et les informations comparatives pour 2010-2011 ont été redressées.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, la Bibliothèque présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

1.5 Changements importants dans les cadres supérieurs

Le bibliothécaire parlementaire, monsieur William R. Young, a pris sa retraite en décembre 2011. Madame Sonia l'Heureux, la vice-bibliothécaire parlementaire a assumé la responsabilité générale et le leadership de la Bibliothèque jusqu'à la fin de l'année.

Madame Lynn Potter a été nommée la dirigeante principale des finances en avril 2011.

2. Environnement de contrôle de la Bibliothèque facilitant le CIRF

La Bibliothèque reconnaît qu'il est important que la haute direction donne l'exemple de sorte que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard de l'efficacité du système de CIRF et qu'ils sont en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard. La Bibliothèque a pour priorité de s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable, axé sur le risque et favorable à un processus continu d'amélioration et d'innovation.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les membres ou les titulaires de principaux comités et poste clés de la Bibliothèque indiqués ci-dessous ont pour responsabilité d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Bibliothécaire parlementaire (BP) – À titre d'agent comptable, le BP assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue d'assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Dans ce rôle, il préside le Comité exécutif de la Bibliothèque.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de la Bibliothèque relève directement du BP et dirige la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, incluant son évaluation annuelle.

Chefs de service – Les chefs de service de la Bibliothèque chargés d'administrer les programmes doivent assurer et examiner l'efficacité des aspects du système de CIRF dans le cadre de leur mandat.

Comité exécutif de la Bibliothèque (CEB) – À titre d'organisme décisionnel central de la Bibliothèque, le CEB révisé, approuve et surveille le profil de risque de l'organisation, ainsi que son système de contrôle interne, notamment l'évaluation et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

2.2 Principales mesures prises par la Bibliothèque

L'environnement de contrôle de la Bibliothèque prévoit une série de mesures qui visent à aider le personnel en matière de gestion des risques par la sensibilisation, la transmission des outils et connaissances pertinents, ainsi que le perfectionnement. Voici quelques-unes de ces mesures :

- Établissement d'un code d'éthique et de valeurs;
- Mise à jour des descriptions de travail de l'agent principal, Services financiers, et du chef, Services financiers, pour y inclure des responsabilités en matière de CIRF;
- Élaboration d'ententes annuelles sur le rendement définissant clairement les responsabilités en matière de gestion financière de tous les dirigeants;
- Des programmes de formation et communication visant les principaux secteurs de la gestion financière;
- Adaptation des politiques à l'environnement de contrôle de la Bibliothèque;
- Mise à jour régulière de l'instrument de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers;

- Documentation des principaux processus opérationnels et des risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF de la Bibliothèque

3.1 Évaluation de base

La firme Ernst & Young a vérifié les états financiers de la Bibliothèque pour 2011-2012. KPMG avait vérifié les états financiers des cinq années antérieures. Parallèlement, les cadres supérieurs se sont concentrés sur l'élaboration d'une méthode officielle de gestion et de maintien permanent du système de CIRF aux fins de l'amélioration continue.

Conformément à la *Politique sur le contrôle interne*, la Bibliothèque a entrepris en 2010-2011 de mettre en œuvre un plan d'évaluation pluriannuel fondé sur les risques et portant sur l'efficacité de la conception et de l'application du système de CIRF.

Que ce soit pour satisfaire aux exigences de la vérification fondée sur les contrôles ou de la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF fournit l'assurance raisonnable que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les données et l'information financières sont exactes et cohérentes;
- les dossiers financiers sont tenus comme il se doit;
- les actifs sont protégés;
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Au fil du temps, la Bibliothèque doit notamment évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement de son système de CIRF afin d'en assurer la surveillance et l'amélioration continues.

Une *conception efficace* signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que les mesures correctives sont adressées. Cela inclut la mise en correspondance des systèmes de TI et processus clés avec les principaux comptes par emplacement s'il y a lieu.

Un *fonctionnement efficace* signifie que les principaux contrôles ont été testés au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures correctives requises ont été apportées.

Ces tests portent sur tous les contrôles de la Bibliothèque, dont ceux au niveau de l'organisation ou de l'entité dans son ensemble, des systèmes de TI en général et des processus opérationnels.

Le suivi continu signifie qu'une approche systématique et intégrée est en place et englobe l'évaluation périodique des risques et l'application de mesures correctives en temps utile.

3.2 Méthode d'évaluation à la Bibliothèque

À la Bibliothèque, l'auto-évaluation est un examen systématique qui vise à fournir l'assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Pour définir la portée de l'initiative pour 2010-2011, on a entrepris un exercice de planification et d'établissement de paramètre en vue d'identifier les processus opérationnels clés. Les processus et sous-processus opérationnels clés ont été identifiés et documentés et l'efficacité de la conception a été évaluée.

En 2011-2012, la Bibliothèque a évalué le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la rémunération, des biens et services et de la sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

4. Résultats de l'évaluation au 31 mars 2012

En 2011-2012, la Bibliothèque a réalisé des progrès importants dans l'évaluation et l'amélioration des ses principaux contrôles. Les recommandations provenant de l'évaluation faite en 2010-2011 sur l'efficacité de la conception ont été adressées dans les processus suivants :

- Contrôle de l'accès aux systèmes financiers – Renforcement du contrôle de l'accès des utilisateurs et séparation des tâches.
- Biens et services – Conformité accrue du pouvoir d'engager des dépenses pour les collections et les accords de collaboration.

De plus, la Bibliothèque a complété les activités suivantes au niveau de la rémunération, des biens et services et de la sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

- Achèvement des tests de conception par la revue de cheminement des processus et la vérification de plusieurs transactions par processus ou sous-processus;
- Identification des mesures correctives nécessaires pour remédier aux lacunes ou aux problèmes de conception;
- Rapport des résultats de l'alignement des contrôles internes clés en fonction des risques liés aux processus et des mesures correctives nécessaires.

La Bibliothèque a documenté son approche et les résultats en vue d'élaborer son plan d'action pluriannuel et de définir les besoins connexes en matière de mise en œuvre.

Aucune des lacunes recensées n'est suffisamment grave pour affaiblir de manière significative les contrôles internes en matière de rapports financiers.

Les résultats des tests de l'efficacité de la conception ont fait ressortir certains correctifs à apporter; certains l'ont été, d'autres font partie de plans de correction mis en place.

La Bibliothèque continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. Un programme de suivi bien intégré sera élaboré et mis en œuvre pour faire connaître et comprendre le système de CIRF de la Bibliothèque à tous les paliers de l'organisme, doter le personnel des outils nécessaires et l'aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux et continuer d'évaluer son état sur une base continue.

5. Plan d'action de la Bibliothèque

En s'appuyant sur les progrès à ce jour, la Bibliothèque a élaboré un plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. La Bibliothèque est sur la bonne voie pour terminer la principale évaluation de son système de CIRF pour 2012-2013 et la mise en œuvre d'un processus continu de surveillance en 2013-2014. Le plan d'action qui suit met en évidence les progrès qui seront accomplis par la Bibliothèque afin de s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers est en place.

	<u>Terminé</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
<u>Étendue et planification</u>	✓		

<u>Contrôles des processus</u>	<u>Terminé</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
<u>Documentation et identification des contrôles</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de la conception</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de l'efficacité opérationnelle</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique		✓	
Planification, budgétisation et prévisions		✓	
Préparation des états financiers		✓	
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		

<u>Contrôles généraux de TI</u>	<u>Terminé</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
Documentation et identification des contrôles		✓	
Test de la conception		✓	
Test de l'efficacité opérationnelle		✓	

<u>Contrôles au niveau de l'entité</u>	<u>Terminé</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
Documentation et identification des contrôles		✓	
Test de la conception		✓	
Test de l'efficacité opérationnelle		✓	

<u>Programme de suivi</u>	<u>Terminé</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
Suivi continu			✓

La Bibliothèque est pleinement engagée dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Cependant, l'atteinte des jalons identifiés ci-haut dépendra de sa capacité de maintenir son niveau de ressources actuel pour implanter les exigences de la Politique sur le contrôle interne. Tout changement majeur à la structure de la Bibliothèque pourrait certainement avoir des répercussions sur les échéanciers reliés. La Bibliothèque mettra à jour son plan d'action sur une base annuelle.